

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du six juin 1970, à vingt heures trente.

Le six juin mil neuf cent soixante dix, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Mennecy, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie de Mennecy, en séance extraordinaire, sous la présidence de son Maire.

Etaient présents : M.M Robert Mairie, Judith, Viollette, Gilles, Cumant, Alice, Gaudy Legrand, Gilbert, Hot, Louet.

Excusés : M. Changenet

Pausés : M. Réalier à M. Judith  
M. Ray à M. Rolet

Absents : M. Dhont.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de Monsieur Trousset récemment décédé.

#### Délibération n° 3-70-13

##### Bassin d'Apprentissage mobile de natation.

- Le Maire fait part de la lettre 70/11152 du 26 mai 1970 de Monsieur Prochasson, Inspecteur Départemental de la Jeunesse et des Sports qui propose un bassin d'apprentissage mobile de natation au mois de septembre 1970.

- Le Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports s'engage à le fournir pour la durée de 3 mois avec 3 moniteurs, et à garantir 50 heures d'ouverture du Bassin par semaine, en prenant à sa charge la rémunération principale du personnel.

- La Commune devrait s'engager à mettre à la disposition le terrain aménagé, à assurer le branchemen t de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement, à héberger les 3 maîtres et à leur permettre d'accéder à la cantine.

- Le Maire rappelle que la subvention départementale est de 1,50F par scolaire et par jour d'utilisation.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires pour que la

6/6/70

27/12/72 01/01/73

22

Conseil  
municipal

à vingt  
communes  
réunies  
ordinaires,

, Violette,  
Lubert, Hot,

de silence  
est décidé.

152 du 26  
Départemental  
bassin

nts s'engage  
e 3 moni-  
u Bassin  
a rému-

tte à la  
le bran.  
l'assainis-  
ui permettre

départementale  
utilisation  
libéré,  
et à  
un que la

participation de la Commune soit conforme à  
cette convention.

- Monsieur Hot vote contre.

#### Délibération n° 2-70-14

##### Clocher - Travaux de restauration

- Le Maire rappelle la lettre du 1er mars 1966  
et du 7 juillet 1966 par laquelle Monsieur Delaunay,  
Architecte des Bâtiments de France a soumis les  
travaux de restauration du Clocher.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir  
l'autoriser à demander les subventions de l'Etat  
et du Département pour l'exécution de ce projet.

- Le Conseil Municipal, se prononce favorablement

##### Portes de Paris

- Monsieur Violette rend compte des difficultés  
qu'il a rencontrées pour obtenir un accord  
des riverains.

- Le Maire confirme que la situation n'évolue  
pas.

- Le Conseil Municipal décide de mettre  
en exécution le projet de Monsieur l'Architecte  
des Bâtiments de France, et ceci rapidement étant  
donné les risques.

#### Délibération n° 1-70-15

##### Convention de z.A.c avec la Société Levitt

- le Conseil Municipal prend connaissance  
du bilan provisionnel concernant l'opération  
"La Veille" à Mennecy, portant sur 1.500  
logements individuels.

- Il prend également connaissance de la  
convention préjudicielle entre la commune de  
Mennecy et la Société Le Carré de Villersoy.

- Après avoir entendu le rapport de la  
Commission des Finances et après avoir étudié  
article par article ces documents, le Conseil  
Municipal décide de l'approuver à l'unanimité,  
et d'autoriser son Maire à le signer.

#### Délibération n° 1-70-16

##### Emprunt pour la réalisation du Plateau Sportif

- Après avoir entendu le Maire, le conseil Municipal autorise celui-ci à emprunter pour une durée de 10 ans 120.000,-- F au taux de 9,25% l'an, et à verser une commission intermédiaire de 0,50%.

#### Délibération n° 2-70-18

##### Alimentation en eau

- Le conseil Municipal entend un exposé du Maire sur l'alimentation en eau de l'opération Leitt
- Il prend note du bail consenti par la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage pour le raccordement des H.L.M. La somme à payer est de 16.500,-- F.

##### Rue du Rû

- Le Maire va s'entretenir avec l'Administration pour savoir dans quelle mesure une participation peut être demandée aux riverains.

Prefecture de l'Estoune  
Direction de l'Administration Communale  
1<sup>er</sup> Bureau de

Su et approuve

Conseil Estoune le 25 JUIN 1970

Le Préfet  
Pour le Préfet et par  
Délégation  
Le chef de Bureau  
signe illisible

#### Délibération n° 1-70-17

##### Police d'Assurance du Gymnase

- Le conseil Municipal approuve la police d'assurance incendie n° 180.049 passé entre la Commune et l'Union et le Phenix Espagnol, et autorise le Maire à signer.

#### Délibération n° 1-70-18

##### Ancien lavoir - affaire Thiel

- Le Maire indique qu'il a fait opposition dans les mains de Maître Elgiles à la succession de Monsieur Thiel pour l'exécution du bail qui lie la commune à sa famille.

#### Délibération n° 1-70-19

##### Ancienne usine à gaz

- Le Maire a pris contact avec Maître Elgiles afin de savoir dans quelle mesure la Commune n'était pas propriétaire du terrain de l'ancienne usine à gaz, succession Hubert, auquel cas, cela ferait baisser le prix dans la cession qui a été demandée aux Domaines.

#### Délibération n° 1-70-20

27/12/17 01/01/18

93

Municipal  
duré de 10 ans.  
à verser une

proposé du Maire  
l'lation Leitt  
a Société  
r le rac-  
yer est de

inistration  
éjoration peut

ée d'as-  
Commune  
use le

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE  
BUREAU  
PREFECTURE DE L'ESSOR  
2 JUIL. 1970

Filles  
mune  
ancienne  
cas, cela  
ui a été

### Zône pavillonnaire

- Le Maire informe le Conseil Municipal de la signature par le Préfet des documents concernant la zône pavillonnaire.

### Délibération n° 3-70-14

#### Ecole

- Le Maire déclare au Conseil Municipal qu'il a reçu la visite de Monsieur le Maire d'Orsay accompagné de l'un de ses Adjoints, le samedi 30 mai.

La nouvelle construction de pavillons à Orsay ne permet plus à cette Commune d'accepter les 37 enfants de Mennecy scolarisés jusqu'ici dans ses classes.

- Le Maire déclare qu'il a pris acte de cette déclaration de Monsieur le Maire d'Orsay, et qu'au nom du Conseil Municipal de Mennecy, il tenait à le remercier de sa bienveillance jusqu'à ce jour, et de l'aide qu'il nous avait apportée. Il le rassure en lui confirmant qu'il prend dès maintenant les dispositions nécessaires pour accueillir ces enfants dans les groupes scolaires dont ils dépendent administrativement.

- Le Conseil Municipal approuve le Maire et lui donne tous pouvoirs pour que la rentrée scolaire puisse s'effectuer dans les conditions souhaitées.

### Délibération n° 2-70-19

#### Château d'eau

- Le Conseil Municipal, conforme à nouveau sa décision antérieure concernant la protection du captage :

- a) Par la création d'une zone non aédi- ficandi dans un rayon de 25 mètres.
- b) Par l'établissement d'une servitude de non déversement d'eaux usées dans un rayon de 125 mètres ; ces dispositions étant prises devant la difficulté d'acquérir les parcelles 117, 675 et 123 qui devaient initialement constituer le périmètre de protection.

Subventions

- Le Maire fait part au Conseil Municipal des subventions suivantes accordées par le Conseil Général le 20 mai 1970 :

- rapport n° 2-04 - Assainissement urbain

subventionné : 50 000, -- F

subvention : 42 %

montant : 21 000, -- F

- rapport n° 2-19 - n° 28, rue de Bel Air chemin Herbeux

subventionné : 200 000, -- F

subvention : 20 %

montant : 40 000, -- F

- rapport n° 2-08 - Réseau d'assainissement urbain

subventionné : 60 000, -- F

subvention : 7 %

montant : 4 200, -- F

Légs Callemard

- Le Conseil Municipal procède à l'examen des candidatures.

Mesdemoiselles Michèle Chaillot et Nicole Petit sont élues.

H-L-M

- Le Maire fait part du refus de la Société d'Habitations à Louer Modéré de l'Essonne de prendre en compte, pour une nouvelle construction d'H-L-M, notre terrain mitoyen.

- Le Conseil Municipal recommande au Maire de faire étudier la clôture en limite des bornes de notre terrain.

Fêtes

- Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'organisation des Rues, de la Saint-Pierre et du 14 juillet.

- Le Conseil Municipal approuve.

Questions diverses

Prefect  
Direction  
Commun  
N° 05050  
Corbeil  
Pr  
sign

11/08

27/12/17 01:01:11

94

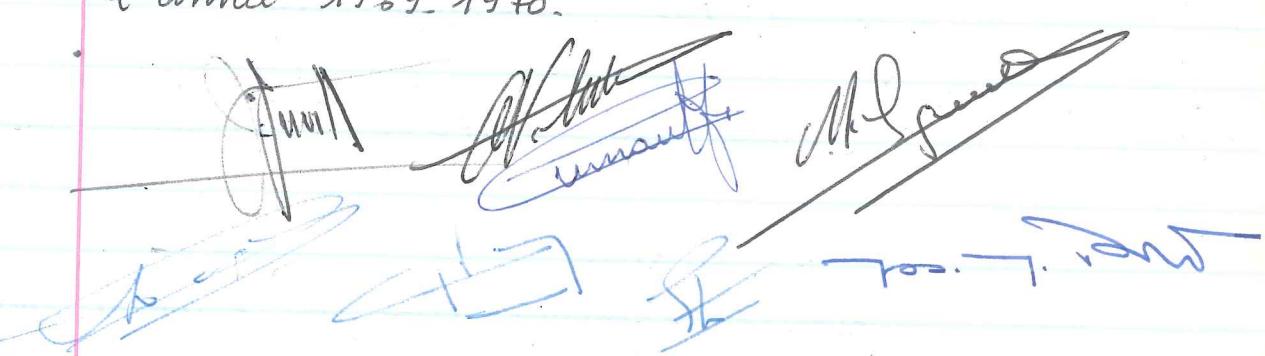
- Monsieur Rot réclame l'apprentis promis pour l'athlétisme au stade, et surtout, demande au Maire à quelle date le terrain promis sera réalisé.
- Monsieur Gaudy demande, en ce qui concerne la convention Leitti :
  - 1) - qu'un architecte représentant la Commune suive les opérations.
  - 2) - que l'aménagement du carrefour de la Croix-Champêtre soit immédiatement réalisé avant les travaux.
- Monsieur Gaudy signale les odeurs à proximité de sa propriété rue des Châtriers.
- Monsieur Lanet demande à quelle date les trottoirs alentours de la Mairie seront refaits.
- Monsieur Cumant rappelle l'élargissement du Chemin de la Panne.
- Le Conseil Municipal entend les remerciements de Madame Trouflet et de Madame Morandeau

La séance est levée à 23 heures trente

Prefecture de l'Essonne  
Direction de l'Administration  
Communale. 3<sup>e</sup> bureau  
N° 05050 - Vu et approuvé  
Corbeil-Essonnes le 29 sept 1970  
Pour le Préfet  
Signature: illisible

#### Affectation des crédits du fonds Départemental Scolaire

Le Conseil décide d'affecter à l'achat du mobilier scolaire pour l'équipement du nouveau groupe la somme de 6470, -- F, montant des crédits du Fonds départemental scolaire pour l'année 1969-1970.



Séance du 4 juillet mil neuf cent soixante deux.

Le quatre juillet mil neuf cent soixante deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Mennecy, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie de Mennecy, en séance ordinaire sous la présidence de son Maire.